

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale	e
Date de réception : 29106/2017	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2017 - 2566
	1. Intitulé du projet	
Forage d'eau		
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Mr Gasnier	
	IVII Gastilei	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr Gasnier Jerôme	
RCS / SIRET 4 4 1 9 8 4 7	1 3 0 0 0 1 2 Forme juridiqu	Je
Joiane	z à votre demande l'annexe obligato	ire n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R limensionnement correspondant du proje	1
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues c	
27 a	Forage supérieur à une profondeur de 50m	pour l'abreuvement en eau d'un élevage
	d'animaux.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	l du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
Forage d'eau au marteau fond de trou et/or	u Trilame.	

4.2 Objectifs du projet		
Forage pour abreuvement animaux.		
4.3 Décrivez sommairement le projet		
4.3.1 dans sa phase travaux		
Les travaux de foration se dérouleront s	ur 2 jours, et aura une impact que très limité sur l'environnement (- de 100m²) a	au sol.
Une dalle de propreté de 3m2 minimum	n en béton centrée sur l'ouvrage et de 0,3 m de hauteur au dessus du terrain na	aturel et er
	êchera les accumulations d'eau stagnante a proximité immédiate de l'ouvrage	
Un tranchée partant du forage jusqu'à la	a réserve d'eau d'une profondeur d'environ 1m sera faite pour enfouir la canali	isation
d'eau et le câble d'alimentation électriqu		
Į.	<i>é</i>	
<i>e</i>		
4.3.2 dans sa phase d'exploitation		
Pompe en milieu souterrain, qui sera co	nduite via une canalisation en tranchée dans une réserve.	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra décision de l'autorité environnem 1 Déclaration préalable envoyé à la Dre 1 Déclaration d'incidence avant travaux Les rubriques de la nomenclature anne rubrique 1.1.1.0. Le forage sera suivi de la mise en place concernée est la rubrique 1.1.2.0.	entale devra être jointe au(x) dossier al au titre du code minier. c est envoyé au service instructeur qui xées au décret 93-743 (modifié par le c	r(s) d'autorisat établira le récé décret n° 2006-	ion(s). pissé d'a 881) cond	utorisation de forage. cernée par le projet est la
4.5 Dimensions et caractéristiques du p Grand Dalle de béton dit "tête de forage" 3m² Un périmètre de protection type clôtu moins 5 m sur 5 m soit 25m² Diamètre de forage suivant contexte ge	deurs caractéristiques minimum re sera mis en place autour de la tête d éologique : 310/254/230/190/17/165/1	le forage d'au r 152 mm r	s unités d m² m² mm	e mesure utilisées Valeur(s)
La profondeur finale du projet sera dét probablement une profondeur supérie 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Richebourg 53 340 Bannes Référence cadastral: section: A parcelle: 230		Long. 00°20	35"0	Lat. 47°58'51"0 Lat. 47°58'51"0 Lat°'"
4.7 S'aait-il d'une modification/extens	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d nt les projet et	ne existant ?	Oui	Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X		
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X		
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	<i>f</i>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X		
Dans un site inscrit?		X		
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'un site Natura 2000 ?		X	Sites d'Importance Communautaire : FR5202003 Bocage à Osmoderma eremita entre Sillé-le-Guillaume et la Grande- Charnie à 8.4 km FR5200639 Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve à 4.5km	
D'un site classé ?		X		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Code de l'entité hydrogéologique local : 177AA03 Nom de l'entité : Socle plutonique et Sédimentaire dans les bassins versants de la Sarthe de la Vegre (non inclus) à la Voutonne (inclus) et de l'Huisne Unité aquifère, socle, milieu fissurè. Entité hydrogéologique à nappe libre. L'impact sera de très faible importance sur la masse d'eau au vu des volumes prelevés par an. Estimation des prèlevements : 5000m3/an - 14m3/jour
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
4	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	A
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	Lors de la foration cela engendra du bruit sur une à deux journées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	٤.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Eau souterraine trouble remontant en surface pendant la foration en périphérie de la foreuse, s'écoule naturellement au sol après decantation, peut être orienté ensuite vers le réseau E.P.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	/			4
	<i>e</i>			**************************************
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de forage respectera les prescriptions de l'arrêté du 11/09/2013, ce qui écartera tous risques de pollutions des eaux souterraines. La préservation de la qualité de la ressource se fera par une cimentation de la partie haute du forage sur un minimum de 10 mètres afin de ne pas mélanger les eaux de surface et les eaux de nappes.

Les problèmes bactériologiques sont écartés grâce à la mise en place d'une dalle de propreté de 3 m² et à un périmètre de protection immédiat d'un minimum de 5m². Les problèmes de nitrates et de produits phytosanitaires sont écartés par un périmètre de 35 mètres minimum dans lequel aucun épandage ne sera mis en place.

Le maître d'ouvrage à prix connaissance de la loi sur l'eau et notamment de l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret 96-102 du 02 février 1996 et fixant les prescriptions applicables aux sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement. Le maître d'ouvrage est très sensible au bon usage de l'eau, adoptera une conduite de préservation de celle-ci, et s'engage ainsi à faire au mieux et de minimiser tout contexte susceptible de nuire à l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	,
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	generalized,
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	- Contraction of the Contraction

9. Engagement et sig	nature
ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	\times
Villepail	le, 29/06/2017
Signature:	
The state of the s	or l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Villepail

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

